Séance ordinaire du 7 octobre 2019

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE MONT-JOLI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU SEPTIÈME (7°) JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX-MIL-DIX-NEUF (2019) À COMPTER DE 20 H À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI

- M. Martin Soucy, maire
- M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1

Mme Annie Blais, conseillère du district 2

- M. Robin Guy, conseiller du district 3
- M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
- M. Alain Thibault, conseiller du district 5
- M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Un (1) contribuable assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis ainsi que monsieur Jean-Philippe Langlais du journal L'avantage.

MOMENT DE RÉFLEXION

19.10.514 OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

19.10.515 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

- 1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
- 2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
- 3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 3 et du 16 septembre 2019 à 20 h et des séances extraordinaires du 23 et 26 septembre 2019 à 8 h.
- 4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

Comptes réguliers : 366 231.49\$
Comptes préautorisés : 1 916 909.05\$

ADMINISTRATION

- 5. Motion de félicitations 75^e anniversaire de la Caisse d'épargne et de crédit les Mutuellistes.
- 6. Motion de félicitations Distillerie Mitis.

7. Motion de félicitations pour le 55^e anniversaire de Les services Verro Inc. de Mont-Joli.

FINANCES

- 8. Autorisation de versement des dons.
- 9. Dépôt du rapport annuel 2018 sur l'application du règlement 2018-1397 sur la gestion contractuelle.
- Dépôt et acceptation des prévisions budgétaires 2019 révisées de l'Office municipal d'habitation (OMH) de La Mitis.
- 11. Modification au règlement 2019-1422 décrétant un emprunt de 3 275 000 \$ et une dépense de 3 275 000 \$ pour des travaux de réfection des infrastructures dans les rues Desrosiers, des Oblats et Jeanne-Mance.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

12. Autorisation de formation à la trésorière adjointe.

LOISIRS

- Acceptation du plan d'action municipalité amie des aînés de Mont-Joli 2020-2025.
- 14. Autorisation à la Maison des familles de Mont-Joli pour l'organisation d'une parade pour la fête de l'Halloween.
- Recommandation de paiement construction de l'amphithéâtre Desjardins décompte progressif no 7.
- 16. Autorisation de pont payant au profit de l'unité Domrémy de Mont-Joli pour la grande guignolée des médias.
- 17. Autorisation d'engagement financier pour les dimanches en musique.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Recommandation de paiement construction de la caserne- décompte progressif no 3.
- 19. Dépôt d'une aide financière Sécurité civile -Volet 3.
- 20. Adoption du plan de sécurité civile

AFFAIRES NOUVELLES

- 21. Autorisation de modification de chantier no 14 pour l'amphithéâtre Desjardins.
- 22. Motion de félicitations à Nicholas Bélanger.
- 23. Période de questions.
- 24. Clôture et levée de l'assemblée.

19.10.516 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 3 ET DU 16 SEPTEMBRE 2019 À 20 H ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 23 ET DU 26 SEPTEMBRE 2019 À 8H

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaires du 3 et 16 septembre et des séances extraordinaires du 23 et 26 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du mardi 3 septembre 2019 à 20 h en sa forme et teneur.

il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 16 septembre 2019 à 20 h en sa forme et teneur.

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 23 septembre 2019 à 8 h en sa forme et teneur.

il est proposé par le conseiller Denis Dubé. appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du jeudi 26 septembre 2019 à 8 h en sa forme et teneur.

19.10.517 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité :

- que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 366 231.49\$;
- et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 1 916 909.05\$.

ADMINISTRATION

19.10.518 MOTION DE FÉLICITATIONS – 75^E ANNIVERSAIRE DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT LES MUTUELLISTES

À l'initiative d'un groupe de gens d'affaires membres de la Chambre de commerce de Mont-Joli, la caisse d'épargne et de crédit Les Mutuellistes a vu le jour à Mont-Joli en 1944, il y a donc 75 ans cette année.

Des vingt (20) membres fondateurs est née une institution financière à visage humain et pleinement tournée vers les gens de la région. De ses débuts modestes avec une trentaine de membres et un actif de 3 600 \$, aujourd'hui, la coopérative compte plus de 7 400 membres et gère un actif de plus de 25 millions de dollars dans ses trois succursales situées à Mont-Joli, Amqui et Rimouski.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit de la caisse d'épargne et de crédit Les Mutuellistes pour souligner ses 75 ans de présence active et continue à Mont-Joli et dans la région.

19.10.519 MOTION DE FÉLICITATIONS - DISTILLERIE MITIS

Deux mois seulement après son ouverture au public près du carrefour giratoire de Mont-Joli, Distillerie Mitis remporte un prix sur la scène internationale pour son gin Mugo. La jeune entreprise, propriété de David Soucy et Yan Lévesque, vient en effet de rafler la médaille Double Or au concours New York World Wine and Spirits Compétition.

Sur plus de 40 gins évalués en 2019, seulement quatre d'entre eux ont reçu cette mention, qui reconnait le savoir-faire des distilleries sélectionnées. Pour la section des gins, la compétition regroupait des participants d'une dizaine de pays dont

l'Angleterre, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande, la Slovaquie, la France, l'Australie, le Japon, l'Allemagne, le Brésil, l'Italie et bien sûr le Canada.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit de Distillerie Mitis.

19.10.520 MOTION DE FÉLICITATIONS POUR LE 55^E ANNIVERSAIRE DE LES Annie SERVICES VERRO INC. DE MONT-JOLI

L'entreprise « Les Services Verro, pneus et mécanique » célèbre cette année 55 ans de présence active dans la communauté d'affaires de Mont-Joli. Depuis sa fondation par Benoît Verreault en 1964, ce commerce familial a parcouru beaucoup de chemin.

Par leur professionnalisme et leur savoir-faire, trois générations de Verreault ont contribué à faire grandir l'entreprise en s'adaptant aux besoins de la clientèle et aux réalités d'un marché sans cesse en évolution. L'entreprise, qui emploie plus de 20 personnes, se positionne aujourd'hui comme étant le plus gros atelier de pneus et mécanique de la région.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit de Les Services Verro afin de mettre en lumière la contribution de l'entreprise Les Services Verro à la vitalité économique de Mont-Joli depuis 1964.

FINANCES

O----

19.10.521 AUTORISATION DE VERSEMENT DES DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivant :

Ob !-4

Organisme	Objet	Don
École du Mistral	Album des finissants	50\$
Maison de l'Espoir	La nuit des sans abri	Prêt d'équipement
La Ressource d'aide Aux personnes handicapées	Campagne de financement	200\$
Moisson Mitis	Campagne panier de Noël	1 000\$
Éco Mitis	Semaine québécoise de la réduction des déchets	75\$

19.10.522 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2018 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 2018-1397 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 573.3.1.3 de la Loi sur les Cités et Villes, le directeur des finances et la greffière déposent le rapport annuel 2018 portant sur l'application du règlement 2018-1397 sur la gestion contractuelle.

19.10.523 DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 RÉVISÉES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE LA MITIS

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec (SHQ) a produit le rapport d'approbation pour les prévisions budgétaires révisées pour l'année 2019 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de La Mitis;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter lesdites prévisions budgétaires approuvées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les prévisions budgétaires révisées 2019 datées du 20 juin 2019 pour une somme totalisant 105 700 \$ pour les numéros d'ensemble immobilier 1242, 1419, 1836 de la Ville de Mont-Joli soit 2853 et 3292.

19.10.524

MODIFICATION AU RÈGLEMENT 2019-1422 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 3 275 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 3 275 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DANS LES RUES DESROSIERS, DES OBLATS ET JEANNE-MANCE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a décrété, par le biais du règlement 2019-1422 une dépense de 3 275 000 \$ et un emprunt de 3 275 000 \$ pour effectuer les travaux de réfection des infrastructures dans les rues Desrosiers, des Oblats et Jeanne-Mance:

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'amender le règlement 2019-1422 afin d'y inclure la confirmation de subvention pour ces travaux dans le cadre du volet 2 du Programme d'infrastructures municipales (PRIMEAU) comme annexe B;

CONSIDÉRANT QUE le quatrième attendu du règlement 2019-1422 est remplacé par le suivant : **ATTENDU QUE** la Ville de Mont-Joli a obtenu une confirmation de subvention pour ces travaux dans le cadre du volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), dont document est joint au présent règlement sous l'annexe « B », et puisque cette subvention représente plus de 50 % des dépenses décrétées, elle n'est pas tenue d'aller aux personnes habiles à voter:

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise cette modification au règlement 2019-1422 et transmettra une copie certifiée conforme de cette résolution ainsi que l'annexe B au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

19.10.525 AUTORISATION DE FORMATION À LA TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Isabelle Aspirot, trésorière adjointe à suivre une formation intitulée « Gestion de la formation (loi 90) – Lois et obligations » offerte par la firme PG Solutions sous forme de webinaire. Cette formation aura lieu le 22 octobre, et ce, au coût de 200 \$.

LOISIRS

19.10.526 ACCEPTATION DU PLAN D'ACTION MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS DE MONT-JOLI 2020-2025

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil accepte le plan d'action municipalité amie des aînés de Mont-Joli 2020-2025 tel que déposé.

19.10.527 AUTORISATION À LA MAISON DES FAMILLES DE LA MITIS POUR L'ORGANISATION D'UNE PARADE POUR LA FÊTE DE L'HALLOWEEN

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté résolu à l'unanimité d'autoriser la Maison des familles de La Mitis à organiser une parade pour la fête de l'Halloween en collaboration avec la Ville de Mont-Joli, le 26 octobre 2019.

Le départ aura lieu à la caserne des pompiers sur la rue Lindsay à 13 h 15 pour se rendre jusqu'au bâtiment des Ateliers Plein Soleil, traverser le stationnement vers le boulevard Jacques-Cartier jusqu'à la rue Doucet, rassemblement dans le stationnement du centre-ville pour se rendre à la traverse de l'avenue Lepage et du boul. Jacques-Cartier en direction sud jusqu'à la maison des jeunes pour revenir en direction nord jusqu'au Fleuriste Desjardins, pour un retour à la caserne par l'avenue de l'Hôtel-de-Ville.

À cette occasion, les pompiers feront une activité « porte ouverte » dès 13 h et des activités de prévention incendie auront lieu au retour de la parade à la caserne incendie.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le ministère des Transports du Québec (MTQ), le service ambulancier de même que le service de sécurité incendie.

19.10.528 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – CONSTRUCTION DE L'AMPHITHÉÂTRE DESJARDINS – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 7

CONSIDÉRANT QUE la firme Honco Bâtiments a présenté une demande de paiement no 7 pour la construction de l'amphithéâtre Desjardins au montant de 477 120.84 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 10 %:

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 7 par les firmes Stantec et Proulx et Savard ainsi que la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 7 au montant de 477 120.84 \$ incluant les taxes à Construction Honco Bâtiments.

19.10.529 AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DE L'UNITÉ DOMRÉMY DE MONT-JOLI POUR LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'Unité Domrémy, responsable de la grande Guignolée des médias, à organiser un « pont payant » le jeudi 5 décembre 2019 de 7 h 30 à 9 h, de 11 h 30 à 13 h 30 et de 15 h à 16 h 30.

Les bénévoles s'installeront aux intersections Doucet/Lindsay, Lindsay/Lepage, Doucet/Des Érables, et Jacques-Cartier/Beaupré.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier de même que le service de sécurité incendie.

19.10.530 AUTORISATION D'ENGAGEMENT FINANCIER POUR LES DIMANCHES EN MUSIQUE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'engagement financier pour la programmation des dimanches en musique pour un montant de 750 \$.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

19.10.531 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – CONSTRUCTION DE LA CASERNE-DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 3

CONSIDÉRANT QUE la firme Les constructions Réjean Madore ont présenté une demande de paiement no 3 pour la construction de la caserne au montant de 310 317.17 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 10 %;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 3 par les firmes Stantec et Atelier 5 ainsi que la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau:

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 3 au montant de 310 317.17 \$ incluant les taxes à Les constructions Réjean Madore.

19.10.532 DÉPÔT D'UNE AIDE FINANCIÈRE – SÉCURITÉ CIVILE-VOLET 3

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Mont-Joli présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 48 255.64 \$, dans le cadre du **Volet 3** du programme *Soutien des actions de préparation aux sinistres* et s'engage à respecter toutes les conditions sans exception à réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente pour en faire partie intégrante;

CONFIRME que la contribution municipale sera d'une valeur d'au moins 48 255.64 \$ pour un projet qui totalise un investissement global de 275 746.52 \$ en sécurité civile:

AUTORISE monsieur Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, à signer pour et au nom le formulaire de demande d'aide financière, et atteste que tous les renseignements annexes et engagements qu'il contient sont exacts et;

ATTESTE avoir déjà complété et transmis l'outil diagnostic municipal fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018;

S'ENGAGE à ce que les actions décrites au formulaire et à ses annexes soient réalisées, au plus tard, le 1^{er} octobre 2020, ainsi qu'à conserver, pour une période d'au moins trois ans, tous les documents requis pour une reddition de compte à l'Agence sur demande.

19.10.533 ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le plan de sécurité civil. Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le plan tel que soumis.

AFFAIRES NOUVELLES

19.10.534 AUTORISATION DE MODIFICATION DE CHANTIER NO 14 POUR L'AMPHITHÉÂTRE DESJARDINS

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la modification de chantier no 14 pour l'aménagement du stationnement et des voies d'accès ainsi que la construction d'un bassin de rétention tel que les plans civils pour construction, et ce, pour un montant de 405 000\$ plus les taxes.

19.10.535 MOTION DE FÉLICITATIONS À NICHOLAS BÉLANGER

Le Mont-Jolien, Nicholas Bélanger, élève de 5° secondaire de Metis Beach School, fait partie d'un groupe de 45 Canadiens et Canadiennes sélectionnés pour participer à la finale internationale d'Expo-sciences, qui a eu lieu du 22 au 28 septembre dernier à Abou Dhabi, aux Émirats arabes unis.

Féru de sciences, Nicholas a décroché cette place de choix à la suite de sa participation aux finales régionales et provinciales d'Expo-Sciences et Super Expo-Sciences Hydro-Québec ainsi qu'à l'Expo-Sciences pancanadienne Merck Canada, en juin dernier, où il s'est illustré.

Sa recherche portait sur la redéfinition du kilogramme. L'Expo-sciences internationale a réuni durant sept jours, 1 500 participants. Six cents projets y ont été présentés par 50 pays dans 13 disciplines scientifiques.

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit de Nicholas Bélanger pour sa participation à l'Expo-sciences internationale

19.10.536 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

19.10.536 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 25 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy Maire Kathleen Bossé Greffière